



Rapport Audition AMAT

Rédigé par Caroline REGAD et Cédric RIOT
Enseignants-chercheurs à l'Université de Toulon, France
Rapporteurs des auditions de l'Assemblée de la Terre - France

Date de la réunion : 2 février 2026

Heure: 10h30

Prénom, nom, et profession de la personne auditionnée : Christian Métairie, Maire d'Arcueil, Vice-président de l'Association des Maires de France et Coprésident de la commission transition écologique

Accompagné de : Gwénola Stephan, Responsable de la Mission Transition écologique à l'Association des Maires de France, et Antoine Cadiou, collaborateur dans la mission

Nom de l'institution de rattachement : Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité (AMF)

Ville de rattachement : Paris, Ile-de-France

Thème de l'audition : Confiance et adaptabilité dans les politiques locales ou Comment co-construire la transition écologique

En lien avec le lot d'ODD analysé : n° 1 et n°2

Et notamment ODD 11 Villes et communautés durables

ODD 13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Compte Rendu de l'audition

Présentation et missions de l'AMF

L'Association des Maires de France (AMF) est une **structure historique** dont la mission principale est de **représenter les communes françaises**, de la ville de Paris aux plus petits villages de moins de cent habitants. Cette **diversité** de taille constitue une particularité française forte, marquée par un **attachement profond des citoyens** à l'histoire de leur commune, malgré les incitations aux fusions. L'AMF s'est aujourd'hui élargie aux présidents d'intercommunalité tout en conservant son acronyme original. Elle assure un rôle double auprès des élus : d'une part, un **accompagnement juridique et technique indispensable** pour les petites mairies qui disposent de peu de moyens administratifs, et d'autre part, une **fonction de représentation** et d'influence auprès des pouvoirs publics pour porter des **positions consensuelles**.

L'engagement des élus face au défi climatique et le paradoxe des moyens

Christian Métairie souligne une **volonté globale et croissante des maires** d'agir sur les questions écologiques, une thématique qui est passée d'anecdotique en 2014 à structurelle aujourd'hui. Les élus sont en première ligne face aux conséquences concrètes des dérèglements, comme les inondations ou les tornades, et souhaitent prendre leur part de responsabilité sans pour autant porter seuls tout le poids de la transition.

Face à cet engagement des communes, se dresse le **paradoxe des moyens**. Pour agir, les communes ont besoin de **moyens financiers** et d'un véritable **accompagnement**. Monsieur Métairie alerte sur la baisse du **Fonds Vert**, qui passera de 1,15 milliards d'euros en 2025 à 840 millions d'euros en 2026. Sans accompagnement financier, les communes ne peuvent assumer seules la transition.

Cette difficulté budgétaire est d'autant plus marquée que les règles comptables actuelles pénalisent les projets écologiques de long terme. À ce titre, **l'enjeu de la nature en ville** révèle une difficulté : alors que la création d'espaces verts est vue comme un investissement, leur entretien quotidien est comptabilisé comme une dépense de fonctionnement. Ce cadre comptable fait reculer de nombreuses municipalités, car le coût de gestion des sols vivants pèse lourdement sur leurs budgets courants. Si la **renaturalisation** des villes n'est pas reconsidérée pour **sortir de cette logique de fonctionnement** pur, le déploiement de la biodiversité urbaine se heurtera à un obstacle financier difficile à surmonter.

Au-delà de la question strictement budgétaire, c'est aussi la **nature de la relation entre l'État et les collectivités** qui doit évoluer. Les services déconcentrés de l'État sont aujourd'hui perçus comme privilégiant une **posture de contrôle**, ce qui est parfois ressenti comme un frein au développement des initiatives locales. Pourtant, une attente forte s'exprime pour que ces services déconcentrés s'impliquent davantage dans un accompagnement réel et constructif des projets. L'État dispose de **moyens techniques et d'une capacité d'ingénierie** qui **devraient être mis à profit pour soutenir les acteurs de terrain**. Cette collaboration permettrait d'utiliser l'expertise des services de l'État pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle des projets locaux, ce qui constituerait un **véritable levier d'action constructif**.

Ce besoin de cohérence entre **l'impulsion nationale et l'action locale** se cristallise autour des **outils stratégiques** de l'État. Le troisième Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (**PNACC 3**), lancé en 2025, est jugé trop théorique, sa conception ayant manqué

d'une concertation approfondie avec les acteurs de terrain. L'absence d'évaluation financière précise limite également sa portée opérationnelle et sa crédibilité pour les territoires. Face à ces lacunes, un **appel s'exprime pour instaurer un véritable dialogue collaboratif** afin de s'assurer que les objectifs nationaux correspondent aux réalités locales. Une telle **concertation** est indispensable pour transformer ce cadre stratégique en un outil de pilotage concret et financièrement soutenable.

Adapter les mesures aux territoires

Les compétences des communes sont vastes et permettent à chaque collectivité d'agir selon ses moyens propres, sa situation géographique et les besoins spécifiques de sa population.

Par exemple, la **rénovation thermique des bâtiments scolaires** (maternelles et primaires), dont les communes ont la charge, constitue un enjeu majeur. Selon un rapport du Sénat, la quasi-totalité du parc, soit 40 000 établissements sont concernés, actuellement en mauvais état thermique. Le coût moyen d'une rénovation est estimé à un million d'euros par école, ce qui porte le besoin de financement global à 40 milliards d'euros. Parallèlement, la **végétalisation des cours d'école**, pour un coût moyen de 500 000 euros par projet, est présentée comme une solution efficace pour créer des **îlots de fraîcheur**, **désimperméabiliser** les sols, **améliorer le climat social et l'apaisement des élèves**.

Monsieur Métairie souligne en outre **l'aspect pédagogique de ces transformations**, qui permettent, par exemple, d'enseigner en extérieur ou d'initier de nouvelles pratiques, comme l'usage de **chaussons** pour limiter la saleté (extérieur végétalisé vers intérieur) tout en faisant évoluer les perceptions sur le rapport à l'environnement. À titre d'illustration, la végétalisation des cours à Arcueil impose des mesures concrètes pour préserver la propreté des bâtiments : puisque les enfants évoluent désormais dans un environnement qui comprend de la terre et de la boue, ils sont invités à **enfiler des chaussures dès qu'ils rentrent à l'intérieur du bâtiment**. Cette pratique participe pleinement à **faire évoluer le regard des enfants** sur leur cadre de vie et leur rapport quotidien à la nature.

Un besoin de confiance et une demande de souplesse opérationnelle

Les ambitions locales se heurtent à deux freins majeurs identifiés lors de l'audition. Le premier obstacle réside dans la nécessité d'une véritable territorialisation des actions climatiques, aujourd'hui entravée par un **manque de confiance** de l'État envers les élus locaux. À cela s'ajoute, en second lieu, une **sur-réglementation croissante** relevée par l'AMF, souvent assortie **d'injonctions contradictoires** qui paralysent l'action publique. Ces blocages structurels sont d'autant plus préoccupants qu'ils s'inscrivent dans un contexte de paradoxe des moyens précité.

Pour (re)donner du **souffle à l'action territoriale**, le **renforcement de la souplesse opérationnelle** apparaît comme un levier pertinent. Les maires réclament ainsi plus de confiance afin de gagner en efficacité. Par exemple, l'État pourrait privilégier un contrôle *a posteriori* plutôt qu'*a priori*. Cette approche permettrait de **laisser davantage de marge de manœuvre au niveau local**, les élus étant les mieux placés pour juger de **l'acceptabilité sociale** des mesures et des solutions techniques les plus adaptées à leur terrain. L'État devrait ainsi se concentrer sur son **rôle de stratège en fixant des caps**, sans pour autant dicter les modalités précises d'exécution.

Cette **nécessaire agilité administrative** est d'autant plus déterminante qu'on peut observer une perte de sens dans les outils de planification actuels, au détriment de l'adhésion citoyenne.

Ainsi, Gwénola Stephan souligne que les **Agendas 21 locaux** permettaient de faire de l'ensemble des acteurs de véritables parties prenantes aux projets, favorisant notamment une inclusion réussie des citoyens. Cependant, l'émergence des nouveaux **plans climat**, caractérisés par leur manque de transversalité et leur rigidité, marque un **changement de paradigme**. On **délaisse un langage volontaire et co-construit**, basé sur un paysage partagé de **volonté commune et de destin commun**, au profit de réalisations obligatoires (par exemple, les Plans Climat-Air-Énergie Territorial - ou PCAET- qui sont obligatoires pour les établissements publics de coopération intercommunale - ou EPCI - de plus de 20 000 habitants) et d'objectifs chiffrés (par exemple sur la baisse de la consommation de carbone). Cette approche, bien qu'utile, **manque de dimension pédagogique** par rapport aux thématiques de la biodiversité et de la protection du climat. Les **Agendas 21 locaux** précédents offraient une **souplesse suffisante** pour que chaque collectivité **conserve son identité tout en suivant un même cap**, permettant ainsi un chemin individualisé et sur mesure. Désormais, une forme de standardisation de ces plans est perçue comme ayant écrasé la richesse de ces démarches et dynamiques locales, alors que le système antérieur était jugé plus efficace pour mobiliser les acteurs.

Monsieur Métairie appelle à une évolution dans les relations entre l'État et les municipalités. L'État doit se concentrer sur sa fonction de stratège en **fixant le cap et les objectifs globaux**, tout en laissant aux communes la liberté de **déterminer les solutions les plus adéquates** (par exemple pour les énergies renouvelables : géothermie, solaire, etc.).

En tant qu'échelon de proximité, **la commune est la seule à posséder une connaissance fine de la réalité du terrain et des spécificités techniques locales**. Surtout, elle est la mieux placée pour **garantir l'acceptabilité des projets**, une dimension qui s'avère aujourd'hui centrale. Pour que la transition réussisse, elle ne doit pas être subie comme une contrainte réglementaire, mais être portée par une **adhésion locale** que seuls les **élus de terrain** sont en mesure de **construire** et de **consolider**.

L'action locale face à l'impasse des injonctions contradictoires

Les élus soulignent l'existence **d'injonctions contradictoires permanentes** qui paralysent l'action locale. À titre d'illustration, tandis que l'État impose le déploiement des énergies renouvelables, les **Architectes des Bâtiments de France (ABF)** bloquent fréquemment l'installation de **panneaux photovoltaïques** sur les édifices publics pour des motifs de protection du patrimoine. De même, les services de l'État exigent une **infiltration maximale des eaux de pluie à la parcelle**, mais cette consigne s'avère dangereuse dans certains territoires des communes comme Arcueil ou Montrouge. Sur ces **sols argileux**, l'infiltration peut fragiliser les fondations et menacer la stabilité des habitations. Pareillement, les maires font face à des **attentes divergentes des habitants**, qui demandent simultanément davantage de nature en ville et la création de nouveaux logements.

En somme, l'AMF appelle à un **cadre réglementaire plus souple et intelligent**, capable d'intégrer **les spécificités et l'histoire** de chaque territoire pour **transformer les objectifs nationaux en réalités locales durables**.

De la difficulté d'arbitrer à la force du réseau : l'échange de bonnes pratiques

Monsieur Métairie souligne qu'exercer un mandat de maire aujourd'hui est devenu une mission complexe. Si les élus possèdent une connaissance fine de leur terrain, ils se retrouvent souvent démunis face à la technicité des dossiers et aux **injonctions contradictoires** précitées émanant tant de l'État que des administrés. Dans ce contexte, **l'accompagnement et le partage d'expériences** deviennent des leviers d'action indispensables.

Pour répondre à cette attente forte, l'AMF a structuré **des échanges de bonnes pratiques**, notamment via des webinaires thématiques. Cette dynamique repose sur la **proximité** et **l'exemplarité par l'expérimentation**. L'échange ne vise pas la copie conforme, mais **l'ajustement**. Chaque commune étant unique, les élus circulent entre territoires pour identifier les **solutions les plus efficaces et efficientes** qu'ils pourront ensuite **réinterpréter selon leur contexte local**.

En somme, l'action municipale cherche un **équilibre entre la performance technique** et la portée symbolique, essentielle pour la **prise de conscience des habitants**. Par exemple, l'initiative de planter un arbre pour chaque naissance à Arcueil illustre cette volonté : bien que l'impact écologique direct soit modeste, la force du symbole démontre aux citoyens la direction politique choisie et facilite l'adhésion aux projets plus complexes.

Conclusion : Vers une action publique réconciliée

En conclusion, Monsieur Métairie rappelle que si les programmes municipaux intègrent désormais massivement la transition écologique, le prochain mandat sera sans doute perturbé par des bouleversements géopolitiques et des difficultés sociales croissantes. Pour autant, ce **contexte de crises multiples** ne doit pas occulter le fait que les **préoccupations environnementales** restent très hautes dans les sondages d'opinion, témoignant d'une attente sociétale forte.

Cette dynamique est d'ailleurs portée par une multiplication **des initiatives citoyennes** qui irriguent les territoires et poussent les décideurs à aller plus loin. Cependant, la réussite de ces projets ne peut reposer uniquement sur la bonne volonté locale. S'il est vrai que l'État affiche des engagements ambitieux, ceux-ci doivent désormais se traduire par un **soutien opérationnel et financier** sans faille. En définitive, le constat est le suivant : **les maires ont la volonté politique et la proximité nécessaires pour transformer nos modes de vie**. Ils sont prêts à agir, mais pour que cette ambition se concrétise, **l'État** doit passer à une **posture d'allié**. En d'autres termes, **les maires veulent faire leur part**, mais ils ne pourront réussir que si on leur donne les **leviers pour le faire**, soutenus et respectés dans leur **autonomie**.

L'audition se termine sur un appel à mieux faire connaître les travaux de l'Assemblée de la Terre-France.